



AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

270, rue Rose-Alma
299, rue Montclair
317, rue Westgate Ouest

Règlement 1003 concernant la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées que trois demandes d'autorisation de démolition, visant les immeubles situés aux **270, rue Rose-Alma, 299, rue Montclair et 317, rue Westgate Ouest** ont été déposées à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 sur la démolition d'immeubles. Ces demandes seront examinées par le Comité de démolition lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, situé au 100, rue Charbonneau, le **lundi 6 juillet 2026 à 18h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse urbanisme@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 6 juillet 2026 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez prendre un rendez-vous avec le Service de l'urbanisme : <https://www.gorendezvous.com/fr/villederosemere/>.

FAIT À ROSEMÈRE CE 22 JUIN 2026.

Sonia Montpetit
Directrice, Service de l'urbanisme